



Indemnités kilométriques ou de déplacements

Par **Albert Dupont**, le **09/10/2016** à **22:43**

Bonjour, je travail en 3x8 et habite à environ 65 km de mon travail depuis 9 ans. Je viens de m'apercevoir qu'un texte existe au sein de mon entreprise sur les indemnités de trajets domiciletravail pour les personnes travaillant en horaires décalés. Je n'en ai jamais bénéficié, cela équivaut à environ 150 à 200 € par mois. Nous sommes plusieurs employés concernés et nous ne savons pas comment procéder pour récupérer cet argent perdue... Quel démarche devons-nous effectuée ? Peut-on tout récupérer ? Quel recours ?

Merci de votre aide

Cordialement

Par **P.M.**, le **10/10/2016** à **09:18**

Bonjour,

Vous ne pourriez de toute façon juridiquement exiger une régularisation rétroactive que sur le délai de prescription de 3 ans en saisissant le Conseil de Prud'Hommes après l'intervention des Représentants du Personnel ou l'envoi d'une lettre recommandée avec AR de mise en demeure restés sans effet...

Par **Albert Dupont**, le **10/10/2016** à **10:31**

Merci de votre réponse rapide

Cordialement